

# « Nous préparons la digitalisation du concours BCE » Christian Chenel

■ propos recueillis par Stéphanie Ouezman

**Opérateur de la BCE (Banque Commune d'Épreuves), la Direction des Admissions et Concours (DAC) est garante de la bonne conduite du concours. Christian Chenel, ancien pilote de Novancia et délégué général du concours Atout + 3 pendant cinq ans, en a pris la direction à l'automne dernier, à la suite de Philippe Régimbart. Nous avons parlé actualité et avenir du concours BCE...**

**Espace Prépas.** Qu'est-ce que la DAC et que fait-elle pour la BCE ?

**Christian Chenel.** La Direction des Admissions et Concours est un service de la CCI Paris-Ile-de-France qui organise le concours BCE par délégation de CCI France au niveau national. La BCE regroupe vingt-quatre Grandes Écoles de management ainsi que trois écoles associées et attire plus de 10 000 candidats chaque année. La DAC est aussi opérateur du concours Atout + 3 et a en charge la délégation pédagogique du concours Passerelle depuis 2017, c'est-à-dire que nous assurons la gestion et la relecture des sujets. La DAC organise également les oraux d'HEC Paris sur le campus de Jouy-en-Josas où elle est installée depuis sa création, en 1991. Enfin, et c'est important pour les préparatoires candidats à la BCE : nous pilotons le SIGEM, avec lequel ils ont rendez-vous en juillet de chaque année pour procéder à leurs vœux d'intégration dans les écoles.

**E.P.** Pouvez-vous nous rappeler les temps forts du calendrier BCE ?

**C.C.** Une fois qu'ils ont pris connaissance du panel d'écoles à leur disposition, notamment grâce aux salons et forums qui se tiennent tout l'automne, les préparatoires ont un premier rendez-vous majeur avec elles entre les mois de décembre et janvier, pour leurs inscriptions au concours. Les dates sont déterminées après échange avec les écoles d'ingénieurs, les ENS et Ecricome. Les candidats disposent ensuite de quelques jours après la clôture pour nous transmettre les pièces justificatives et valider leur paiement. Cette année, ils composeront du vendredi 27 avril au vendredi 11 mai, y compris le mardi 8 mai. Au total, les écrits se déploient

sur huit jours et demi, contre près de douze il y a quelques années, et avec plus ou moins d'épreuves à présenter, selon la voie d'origine du candidat et le nombre d'écoles auxquelles il a souhaité se présenter. Les jurys d'admissibilité se tiennent ensuite dans chaque école pour fixer les barres à atteindre pour passer à l'étape suivante : les oraux. Le rendez-vous est donné cette année du lundi 18 juin au mercredi 11 juillet. Les admissibles sont convoqués par HEC, l'ESSEC et ESCP Europe, mais peuvent choisir leurs dates de passage dans les autres écoles. Les choix SIGEM s'opéreront cette année les 17 et 18 juillet. Les résultats d'affectation seront disponibles le 20 juillet après-midi.

**E.P.** Par quel processus ces dates sont-elles déterminées ?

**C.C.** À la fin de chaque hiver, une série d'échanges entre tous les acteurs de l'écosystème des concours d'entrée aux Grandes Écoles permet déjà d'organiser le calendrier de l'année suivante, que nous arrêtons de manière définitive en septembre. Un tel délai est nécessaire car les contraintes de chaque partie prenante sont assez complexes à gérer : les aspirants ingénieurs composent durant quatre semaines ; le concours BEL, pour les candidats des CPGE littéraires, court sur une semaine, quand Ecricome et la BCE ont besoin de plus de quinze jours à elles deux... Ce n'est pas tant que nous avons beaucoup de candidats en commun, mais la question logistique peut constituer un véritable casse-tête : nous nous partageons les mêmes centres d'examen et les mêmes équipes qui supervisent les épreuves. Cela nous a conduits à faire composer les candidats un jour férié cette année, et nous le demanderons probablement également à ceux qui présenteront le concours en 2019.

**E.P.** Comment les sujets sont-ils composés ?

**C.C.** Nous rencontrons en janvier les concepteurs de chaque épreuve, qui soumettent leurs conceptions de sujets pour le concours à venir aux responsables des écoles conceptrices. Ensemble, nous étudions chaque proposition en vérifiant que les sujets n'ont pas été déjà donnés les années passées ou dans le cadre d'autres concours ; en nous assurant de la conformité avec le programme ; en contrôlant la faisabilité, etc. La DAC est responsable de la validation finale du sujet principal et du sujet de secours. Une fois connus, et avant leur impression à plusieurs milliers d'exemplaires (à la mi-mars), ils sont relus à plusieurs reprises pour des vérifications de forme : date, heure, n° de sujet... rien n'est laissé au hasard.



Christian Chenel,  
directeur de la DAC.

**E.P. Que deviennent les copies une fois le dernier écrit terminé ?**

**C.C.** Elles sont rassemblées et renvoyées par chaque centre d'examen sur un lieu unique où elles sont brassées par paquets de vingt avant d'être remises aux correcteurs de manière aléatoire, sans qu'ils en connaissent la provenance géographique. J'en profite pour rappeler à ceux des candidats ayant décidé d'aller passer leurs écrits dans un centre en province plutôt qu'en région parisienne, où ils résident, qu'ils font fausse route en pensant bénéficier ainsi d'une évaluation plus clémente. La semaine suivant les écrits, la DAC convoque une série de réunions d'harmonisation avec les équipes de correcteurs pour faire le point sur les attendus et évoquer les barèmes en même temps que les copies leur sont distribuées. À leur retour après correction, nous les conservons une année complète. À partir de la mi-octobre, les candidats peuvent en demander des photocopies. Il en coûte 12 € par copie.

**E.P. Comment sont constituées les équipes de concepteurs et de correcteurs ?**

**C.C.** Conduit par chaque école conceptrice, c'est un travail très fin qui doit permettre à la fois le renouvellement des équipes et le maintien de la plus grande sécurité, pour assurer, d'une part, le respect total des programmes par les sujets et, d'autre part, le maximum d'équité dans l'évaluation des copies. Cet exercice demande bien évidemment de l'expérience, sans compter que les concepteurs et les écoles conceptrices d'épreuves sont très liés à l'image de marque du concours BCE. Il y a autant de concepteurs que de sujets, soit une cinquantaine, sans tenir compte des langues. Et nous travaillons au total avec plus de 800 correcteurs.

**E.P. Quel avenir dessinez-vous pour le concours BCE ?**

**C.C.** La digitalisation est dans toutes les têtes. Non pas celle du concours en lui-même – il n'est pas encore prévu que les candidats composent sur un ordinateur –, mais la correction pourrait tout prochainement bénéficier d'un traitement numérique. Des échanges avec nos homologues d'écoles d'ingénieurs ayant franchi le pas, comme CentraleSupélec, en 2017, nous confirment que cela fluidifie les conditions de travail et d'échange des données. Nous pourrions, lors d'une prochaine session du concours BCE, scanner l'ensemble des copies produites par les candidats et les faire corriger à l'écran. Cette dématérialisation nous ferait gagner du temps tout en nous épargnant des coûts de transport et en éliminant les risques liés aux différents transferts physiques des copies, sans avoir d'incidence sur les candidats. Et les correcteurs seront bien sûr accompagnés.

**E.P. Et si nous regardons plus loin ? La réforme du lycée et du bac va avoir des incidences sur les classes préparatoires, et donc sur le concours. Est-il envisageable de modifier des épreuves en profondeur ? voire d'en supprimer ?**

**C.C.** La BCE se doit de proposer un panel d'épreuves qui répondent aux besoins en recrutement de l'ensemble des écoles qui lui font confiance. Mais il faut reconnaître que le concours est lourd pour les candidats, qui peuvent être amenés à passer quatre épreuves de dissertation de culture générale différentes, quatre épreuves de mathématiques différentes... Je ne mets évidemment pas en cause le modèle du concours : il est nécessaire de continuer à sélectionner ainsi, grâce à des épreuves qui appellent la plus grande exigence dans tous les domaines (sciences, lettres, philo-

**10 599** candidats au concours BCE en 2018

**59** centres d'examen en métropole et Outre-Mer

**1 200** vacataires présents dans les centres d'examen pour assurer le bon déroulement des épreuves.

**135 000** copies rendues, toutes disciplines confondues, dont certaines font parfois 30 pages !

**800** correcteurs qui disposent de trois semaines pour traiter chacun 175 copies en moyenne.

sophie, langues...), le tout en veillant au respect de l'égalité de traitement et de l'équité entre candidats, et conduisant à la sélection la plus juste et la plus pertinente possible en fonction des besoins de recrutement des écoles. Cela dit, il me semble possible d'alléger et de simplifier certaines épreuves. Le monde évolue vite, les écoles intègrent une variété de profils de plus en plus grande (en post-bac, en admissions parallèles, à l'international, en formation continue...) et il faut continuer de travailler ensemble à l'évolution des épreuves, comme la filière le fait actuellement d'ailleurs autour du *continuum* CPGE/Grande École : les disciplines enseignées en classes préparatoires, les épreuves du concours et les programmes auxquels elles conduisent doivent être en phase avec le monde. ●

**Concours 2020 : recadrage ▶ Fin de la « triche » entre filières**

À compter de la session 2020 des concours, les candidats devront pouvoir présenter un justificatif de leur filière d'origine à la BCE. Autrement dit, si vous passez le concours BCE option ECT, vous devrez justifier d'avoir décroché un bac technologique. C'est par un communiqué officiel diffusé à la presse le 9 mars dernier que la Banque Commune d'Épreuves a fait connaître cette décision, entérinée lors du Conseil BCE du 23 novembre 2017 et présentée comme un moyen d'accompagner la réforme du bac et du lycée, tout en rendant davantage visible son soutien à l'option ECT. Affectée par la concurrence irrégulière de candidats titulaires d'un bac général, mais que certains établissements aident à préparer le concours en ECT dans l'objectif de leur faire gagner des points dans des disciplines clés, l'option ECT est désormais protégée de ces stratégies de contournement. En renforçant ainsi la logique de filières, la BCE souhaite donner toutes leurs chances à ces candidats et modifie les points suivants de son règlement pour le concours 2020 :

- l'inscription à l'option ECT est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, technique ou professionnel ;
- l'inscription aux options ECS et ECE est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat général ;
- lors de l'inscription au concours, les candidats doivent pouvoir justifier d'une première année validée en CPGE ou études supérieures ;
- un candidat ayant présenté le concours dans une option/voie n'est pas autorisé à le retenter dans une option/voie différente.

**Que dit Ecricome ?**

Elle indique travailler sur ces problématiques depuis plusieurs semaines et en concertation avec la BCE. Elle communiquera prochainement pour faire connaître sa position une fois son analyse prospective réalisée, notamment pour anticiper le plus finement possible les implications de Parcoursup et des réformes annoncées du baccalauréat et des filières. « En ce qui concerne les premières années, nous examinons avec attention la proposition de modification réglementaire actée par la BCE et ses conséquences sur les candidats libres », précise Stéphane Civelli, délégué général d'Ecricome.